

# LA PASSERINETTE

centre de soins résidentiels

Rue des Deux Tilleuls 69

4630 Soumagne



Cher visiteur,

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre établissement.

Vous trouverez dans ce fascicule divers renseignements concernant :

- ✓ Le descriptif général de notre résidence
- ✓ La description d'une chambre
- ✓ Les prix d'hébergement
- ✓ La liste des animations
- ✓ Les différents services proposés
- ✓ Notre Philosophie : Senior Montessori
- ✓ ...

Si vous souhaitez visiter notre maison et pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleurs conditions, nous vous demandons de prendre contact avec l'assistante sociale, responsable des admissions et contacts hospitaliers :

**Sophie DECROOS : 04/377.43.92 option 4**  
**sophie.decroos@passerINETTE.be**

Vous pouvez également consulter notre site : [www.lapasserINETTE.be](http://www.lapasserINETTE.be) ou notre page Facebook : Résidence La PasserINETTE

En espérant vous revoir bientôt,

Sophie DECROOS,  
Assistante sociale

## Description de la maison de repos "La Passerinette"

### Descriptif général

Implantée à Soumagne dans un cadre verdoyant, *La Passerinette* a une capacité de 133 lits et est reconnue comme "Maison de Repos et de Soins (M.R.S.)" pour 70 lits.

Elle est agencée en trois parties : "la Passerinette", "la Chancelière" et "le Jardin de Solmania".

Dans chacune de ces structures, nous retrouvons des espaces communs tels qu'une salle à manger, un salon, un bureau infirmier. Une cafétéria, une brasserie et un espace d'accueil complètent les lieux de rencontres possibles.

Le Jardin de Solmania, à quant à lui comme spécificité d'être un lieu de vie sécurisé, dont les caractéristiques sont l'accueil de maximum 24 résidents. Et donc la possibilité de pouvoir accueillir des résidents désorientés.

Cette organisation de travail et d'accueil permet de maintenir *une qualité de vie familiale !*

Nous avons fait le choix de nommer « habitant », les résidents de la maison car celle-ci est avant tout leur maison. L'objectif est de créer une atmosphère où celui-ci se sente chez lui. Une approche centrée sur la personne est une valeur véhiculée par nos soins.

Aménagée afin d'accueillir au mieux les résidents, hommes et femmes, valides, semi-valides, incontinents et grabataires les séjours à « La Passerinette » sont également possibles pour toutes personnes en convalescence de tous âges.

La direction et l'équipe de la Maison visent à améliorer les conditions de vie des habitants en leur proposant des activités susceptibles de leur rendre *autonomie et joie de vivre*. Et de répondre aux besoins psychologiques fondamentaux qui sont ; le contrôle sur sa vie, favoriser l'engagement dans des activités et redonner une place en lien avec leurs valeurs.

Pour ce faire, une équipe nombreuse et pluridisciplinaire est à votre service (Cf. composition du personnel).

De nombreuses activités sont prévues chaque jour pour entretenir une vie sociale active dans une ambiance familiale.

Différents commerces se trouvent à proximité et un arrêt de bus se situe devant l'établissement.

*Exemples :*

- chambres aménagées (Cf. "REPRESENTATION D'UNE CHAMBRE") ;
- système de téléphonie interne et externe ;
- télédistribution ;
- apport de mobilier personnel possible ;
- salon, salle à manger, cafétéria ; brasserie
- chapelle (une messe hebdomadaire est célébrée) ;
- pharmacie, pédicure, coiffure.
- Nombreuses activités/animations proposées chaque jour.
- Prestations de kinésithérapie.

Pour rester jeune de caractère et de cœur, nous offrons à nos résidents l'occasion de participer librement à des animations multiples et variées (anniversaires, fêtes,...) sans oublier la TV, la bibliothèque, la brasserie, la chapelle, le cinéma ainsi que des visites et des excursions ponctuelles.

La cuisine bourgeoise peut être adaptée aux prescriptions diététiques personnelles.

N'hésitez donc pas à nous contacter, nous vous renseignerons avec plaisir.

<p style="text-align: center;"><b>Le Jardin de Solmania</b> <b>Service spécialisé pour les <u>personnes désorientées</u> qui s'inspire du</b> <b>concept « cantous »</b></p>
--

Il s'agit d'un lieu de vie réservé à l'accueil de personnes qui présentent des symptômes de démence.

Le sigle « C.A.N.T.O.U.S » signifie Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles et Sécurisantes (ou sécurisé). Le mot « cantous », quant à lui, désigne l'âtre, le coin du feu où la famille vit, s'abrite et se ressemble.

### Pourquoi le Jardin de Solmania à la Passerinette ?

Face à l'évolution croissante de la demande d'hébergement pour les personnes désorientées et à la relative inadéquation des structures classiques des M.R et M.R.S , La Passerinette a choisi d'ouvrir un service mieux adapté à ce genre de pathologies. Les résidents visés sont des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou démences apparentées. Afin de faire plus facilement face aux troubles du comportement qui découlent de l'évolution de cette maladie, le personnel soignant est formé de manière continue. Ces patients ont un besoin d'animation naturelle au rythme personnalisé.

### Les objectifs

1. Le maintien de l'autonomie de la personne âgée :
  - Autonomie collective face à la perte de l'autonomie individuelle et ce, dans un environnement protégé ;
  - Participation aux actes de la vie quotidienne (toilettes, repas, tâches ménagères,.....)
  - Stimulation par les membres du personnel et par sa famille, à laquelle il est demandé de s'impliquer dans le projet. Il s'agit d'inciter le résident à exploiter toutes ces potentialités.
  - Vivre le Jardin de Solmania en famille.
2. La communication avec la personne démente : il s'agit de la base de notre action. Il nous faut comprendre le message important que la personne désire nous dire. Nous faisons pour cela appel tant à la communication verbale que non verbale.
3. Les contacts sociaux restent d'une importance primordiale pour les résidents. Il s'agit de créer des activités qui les rassemblent et qui créent des liens. Bien que le personnel soit apte à faire face aux manifestations dérangeantes de la maladie, on doit arriver à faire revenir les patients dans des normes acceptables.

## Particularité du service

1. l'organisation matérielle : nous créons un lieu communautaire de vie . des repères spatiaux sont placés dans tous les lieux ( chambres, living, cuisine, etc...). l'environnement vert et aménagé, ainsi que toutes les issues, sont sécurisées.
2. La vie en groupe : les contacts sociaux sont d'une importance primordiale pour les personnes.
3. Le personnel : il est volontaire et stable. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire dont les aptitudes supplémentaires et la formation continue permettent d'assurer quotidiennement la coordination des activités se déroulant sur le lieu de vie. La polyvalence du personnel permet tant à l'infirmier qu'au paramédical ou à l'aide soignant d'apporter des soins et d'apaiser le résident. Le personnel est encadré par les intervenants extérieurs : médecins, hôpitaux, familles et associations spécialisées dans le domaine de la maladie d'Alzheimer.
4. La famille : nous lui donnons une place toute particulière. Notre rôle est, non seulement de la soutenir, mais aussi de lui permettre de maintenir le lien privilégié qui la lie à son proche. C'est à travers une participation active de celle-ci que nous arrivons à préserver une affectivité souvent cachée, mais toujours présente chez le patient désorienté. Des groupes de paroles sont organisés chaque mois pour permettre aux membres de la famille de partager son ressenti et de discuter de leurs difficultés afin d'y apporter des solutions.

## Comment vit on au Jardin de Solmania ?

Le Jardin de Solmania accueille 25 résidents. Il est mis en place une vie familiale où chacun partage les tâches de la vie quotidienne en exploitant au maximum ses potentialités et en étant guidé et encouragé par le personnel.

La toilette vise notamment une bonne hygiène et une présentation agréable. La toilette reste un moment privilégié pour assurer le bien-être du résident. Elle est aussi considérée comme un acte de vie auquel il doit participer activement.

Les repas sont pris et parfois préparés en communauté. Ce sont des moments de convivialité et de plaisir. Ils nécessitent une surveillance pour maintenir une bonne alimentation et une bonne hydratation

D'autres activités sont des sources naturelles de stimulations, une adaptation des capacités, un respect du goût et des choix ainsi que des valorisations non infantilisantes.

## Description d'une chambre

Nos chambres ont une superficie moyenne de 12 à 16 m<sup>2</sup> hors sanitaires. Elles sont composées d'une pièce principale et d'une salle de bain avec évier et WC.

Une chambre au Jardin de Solmania est composée d'une pièce principale, d'une salle de bain avec WC et douche.

### Descriptif :

#### **A) Pièce principale:**

La pièce principale est composée avec du mobilier moderne comprenant :

- Un lit avec sommier à lattes (tête et pieds relevables, possibilité d'installer une barre de lit);
- Une table de nuit;
- Une garde-robe pouvant être fermée à clé;
- Une table, une chaise;
- Un fauteuil inclinable avec repose pieds.
- Tentures.
- Fenêtres oscillo-battantes.
- Une lampe de chevet.
- Un lustre.
- Une sonnette reliée à la centrale (ordinateur) en connexion avec les téléphones du personnel soignant.
- Un système de téléphonie interne et externe, télédistribution.
- Un Détecteur de fumée.

#### **B) Salle de bain:**

- Un évier avec une petite tablette, un miroir, un porte-essuie et une petite étagère;
- Un WC avec des barres de maintien au mur + une sonnette d'appel;
- Une douche (au Jardin de Solmania)

## Renseignements généraux relatifs à une entrée

- Convention:

Une convention liant le pensionnaire et la maison est signée à l'entrée.

Le règlement d'ordre intérieur y est annexé.

Une **garantie locative** équivalente à 30 jours doit être établie auprès de l'institution financière de votre choix **avant l'entrée**.

La somme (**acompte**) correspondant au séjour durant le mois en cours sera versée au plus tard, le jour de l'entrée par virement bancaire.

Le prix de la pension est payable anticipativement.

- Visites:

En raison de la crise sanitaire, les visites se font de 14 à 19h tous les jours, y compris week-end et jours fériés.

- Téléphone:

Chaque résident dispose d'un téléphone personnel dans sa chambre.

Si vous voulez le joindre directement, il vous suffit de composer le n° 377.9 ... suivi du numéro de chambre du résident.

En cas d'absence de celui-ci, l'appel sera répercuté vers le numéro central.

### **A APPORTER :**

Matériel de literie: oreiller et couverture(s) / édredon.

Tout le linge personnel:

- Chemisettes, culottes, combinaisons, chaussettes ou bas collants, chemises de nuit ou pyjamas d'été et d'hiver, robes pantalons, chemisiers, ...
- Plaid ou petite couverture, pantoufles, chaussures, manteau, ...
- Essuies, gants de toilette

Matériel de toilette:

- Savon, brosse à dents, peigne/brosse, parfum, matériel de rasage, déodorant, after-shave, ... (possibilité de se fournir via la maison de repos: facturation)

Documents administratifs :

- Carte d'identité
- Vignettes de mutuelle

Effets personnels + TV écran plat (directive des pompiers) et frigo facultatifs

## Prix d'hébergement au 1<sup>er</sup> mai 2021

Tarifs au 01/05/21 :

Chambre double : 44.25€

Chambre individuelle avec évier : 51.22€

Chambre individuelle avec douche et courts-séjours : 53,95€

Le prix d'hébergement inclut au minimum les éléments suivants :

- l'usage de la chambre et de son mobilier ;
- le mobilier des chambres, la mise à disposition éventuelle d'un lit à hauteur variable, du matériel visant à adapter le mobilier à l'état de santé du résident (soulève personne, barres de lit, matelas...) et du matériel de contention ;
- l'usage et l'entretien des installations sanitaires, privatives ou collectives ;
- l'usage et l'entretien des parties communes, ascenseurs compris, conformément au règlement d'ordre intérieur ;
- le gros entretien du patrimoine, l'entretien courant et le nettoyage des parties communes, en ce compris le matériel et les produits ; les réparations des chambres et logements consécutives à un usage locatif normal ;
- le mobilier des parties communes ;
- l'évacuation des déchets ;
- le chauffage des chambres et communs, l'entretien des installations et toute modification de l'appareillage de chauffage ;
- l'eau courante, chaude et froide, et l'utilisation de tout équipement sanitaire ;
- les installations de surveillance, de protection-incendie et d'interphonie ;
- les frais d'installation, d'entretien et de redevance d'un téléphone public mis à la disposition des résidents dont ceux-ci ne supportent que le coût des communications personnelles, au prix coûtant ;
- la mise à disposition dans un des lieux de vie commune d'un ordinateur permettant l'envoi et la réception de messages par voie électronique et l'accès à Internet ;
- la mise à disposition dans les locaux communs de télévision, radio et autre matériel audiovisuel ;
- les taxes locales éventuelles ;
- les frais administratifs de quelque nature qu'ils soient, liés l'hébergement ou l'accueil du résident ou inhérents au fonctionnement de l'établissement ;

- les assurances en responsabilité civile, l'assurance-incendie ainsi que toutes les assurances souscrites par les gestionnaires conformément à la législation, à l'exception de toute assurance personnelle souscrite par le résident ;
- les activités d'animation, de loisirs et d'activation thérapeutique lorsqu'elles sont organisées dans l'enceinte de l'établissement ;
- les installations de cuisine collective, leur entretien, leurs modifications liées à l'évolution de la législation et l'acheminement des matières et leur stockage ;
- les installations électriques, leur entretien et toute modification de celles-ci et la consommation électrique des communs ;
- la confection et la distribution des repas, le respect des régimes, les collations et boissons dont la distribution est systématique en dehors des repas ; aucun supplément ne peut être porté en compte pour le service en chambre;
- les substituts de repas ne sont pris en compte qu'à concurrence du coût d'un repas normal ;
- la mise à disposition, l'entretien et le renouvellement de la literie : matelas, couvertures, couvre-lits, draps, taies, alèses, ainsi que des rideaux, tentures et textiles d'ameublement ;
- la mise à disposition de bavoirs et de serviettes de table ;
- le matériel d'incontinence (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010).
- la protection de la literie en cas d'incontinence ;
- le matériel de prévention des escarres ;
- la mise à disposition d'une chaise percée quand l'état du résident le requiert ;
- la consommation électrique, les appareils d'éclairage et de chauffage liés à l'usage individuel des résidents;
- la mise à disposition d'un frigo lorsqu'il est intégré dans le mobilier de la chambre ;
- le nettoyage des chambres individuelles et du mobilier et matériel qui s'y trouvent ;
- les prestations du personnel infirmier et soignant ;
- les prestations du personnel paramédical et de kinésithérapie couvertes par les organismes assureurs dispensées dans le cadre des lits de maisons de repos et de soins;
- les taxes et impôts relatifs à l'établissement ;
- les frais d'entretien, de nettoyage et de réparation occasionnés par l'usure normale, consécutifs au départ du résident ;
- le lavage et le pressing du linge non personnel
- la mise à disposition illimitée d'eau potable chaude ou froide

- l'approvisionnement, la gestion, le stockage et la distribution des médicaments, sans préjudice du libre choix du pharmacien par le résident ; l'entièreté de la ristourne éventuellement accordée par le pharmacien doit être rétrocédée au résident ;
- le mobilier obligatoire des chambres, la mise à disposition éventuelle d'un lit à hauteur variable, du matériel visant à adapter le mobilier à l'état de santé du résident (soulève personne, barres de lit, matelas ...) et du matériel de contention.

Ne sont pas inclus dans le prix de la pension les frais se rapportant :

- 1) aux prestations médicales et pharmaceutiques ainsi que les prestations de kinésithérapies, les prix étant ceux demandés par les prestataires extérieurs ;
- 2) à l'entretien du linge personnel : suivant facturation par blanchisserie externe.
- 3) aux communications téléphoniques personnelles du Résidant : 0,62 €/unité de taxation.
- 4) aux services extérieurs à l'Etablissement :  
coiffeur, pédicure, ambulance et matériel prêté par la Croix-Rouge.  
Ces services sont refacturés selon la facture du prestataire.
- 6) aux repas accompagnants : dîner 6,20 €  
petit déjeuner ou souper 2,50 €

Les frais repris sur la facture sous le libellé de « petit magasin / dépenses diverses » sont tarifés au prix coûtant.

Pour couvrir l'ensemble des soins vous prodigués, si vous ne bénéficiez pas de la couverture « petits risques », il vous sera porté en compte un montant journalier déterminé en référence au montant perçu des organismes assureurs pour l'aide et l'assistance dans les actes de la vie quotidienne.

Le montant demandé au résident ne peut dépasser l'intervention qu'aurait versé l'INAMI pour lui à l'établissement, tel que déterminé par l'arrêté ministériel du 06 novembre 2003 fixant le montant et les conditions de l'octroi de l'intervention visée à l'article 37, §12 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 dans les maisons de repos et de soins et dans les maisons de repos pour personnes âgées.

Les postes qui ne sont pas repris ci-dessus sont considérés comme étant inclus dans le prix de la pension. Seuls les biens et services librement choisis par le résident ou son représentant peuvent faire l'objet de suppléments.

Ne sont pas considérés comme suppléments les avances en faveur des résidents, à savoir toute dépense effectuée par l'établissement au nom du résident et remboursé pour son montant exact. Cette dépense doit être certifiée par un document justificatif ou par une facture établie au nom du résident.

## Composition du personnel

Afin d'assurer à nos résidents un séjour agréable et des soins de qualité dans un environnement sécurisant, La Passerinette se compose d'une équipe dynamique et professionnelle.

Sous la gestion de Madame Shirley LECLERCQ, directrice  
Celle-ci se compose de plus de 80 collaborateurs ;

Nous y retrouvons une adjointe de direction, une infirmière coordinatrice, une assistante sociale, deux infirmières chefs et une équipe d'infirmières et d'aides-soignantes.

Le personnel infirmier assure une présence permanente.

Se rajoute à ce personnel soignant, nos logopèdes, l'ergothérapeute et les kinésithérapeutes ainsi qu'une diététicienne et une neuropsychologue.

Un personnel d'hôtellerie, de maintenance et d'entretien complète l'équipe.

Viennent également en supplément des services proposés ; une coiffeuse et pédicure

## Horaire des animations côté Passerinette et Chancelière

(Sous réserve de modifications)

- ✓ 1x/semaine : **loto**
- ✓ 1x/semaine : **gym**
- ✓ 1x/semaine : **jeux divers** (réflexion, culture générale, langage, de société, cartes,...)
- ✓ 1x/3mois : **conseil des résidents**
- ✓ 1 à 2x/mois : **sortie** (thé dansant, balade, shopping, restaurant, exposition, bibliothèque...)
- ✓ 2x/mois : tournée **bibliothèque** dans les chambres
- ✓ 1x/mois : **animation musicale** (chorale, karaoké, ...)
- ✓ 2x/mois : **séance de lecture** (suspens, légendes, wallon, terroir, ...)
- ✓ 1 à 2x/mois : **jeu d'adresse**
- ✓ 1 à 2x/mois : **yoga du rire**
- ✓ 1x/mois : **fête des anniversaires** (avec artistes divers)
- ✓ 1x/mois : sortie au magasin "Lambert" à Melen pour l'**achat des cadeaux d'anniversaires**
- ✓ 0 à 4x/mois : **activités manuelles** (en fonction des besoins)
- ✓ à l'occasion : **séance internet / cinéma**
- ✓ à l'occasion : **activités avec d'autres maisons de repos et avec des écoles maternelles et primaires**
- ✓ le samedi de 14h30 à 16h30 ou le dimanche de 10h à 12h : **animations diverses avec une étudiante**
- ✓ dernier mardi du mois : **messe** avec un prêtre à la chapelle
- ✓ Divers jeux de langage, blind test et quiz

L'horaire varie d'une semaine à l'autre et est affiché dans divers lieux de la maison.

Et aussi :

- ✓ Grand Restaurant à Noël, à Pâques, en été (Barbecue)
- ✓ Rédaction du « Mini Rapporteur »
- ✓ Balade gourmande, pétanque, atelier culinaire, ...
- ✓ Cercle de parole, cercle éthique et comité des habitants
- ✓ ...

### LA BRASSERIE "AU BON COIN"

Heures d'ouverture (sous réserve de modifications) :

Les Lundis et Vendredis de 14h30 à 17h00

Le Mardi de 14h à 16h.

Un Mercredi sur 2 de 14h30 à 17h00

Et les Samedis et Dimanches de 13h30 à 17h30.

## Horaire des animations côté Jardin de Solmania

(Sous réserve de modifications)

Lundi	matin : <b>lecture des actualités</b> après-midi : <b>chants et danses</b> <b>1x/mois : fête des anniversaires</b>
Mardi	après-midi : <b>jeux de langage</b> soirée : <b>histoire du soir et piano</b>
Mercredi	matin : <b>maquillage et massage</b> après-midi : <b>maintien de sa forme</b>
Jeudi	matin : <b>déjeuner spécial (crêpes ou pains perdus)</b> après-midi : <b>jeu de société</b>
Vendredi	après-midi : <b>animations diverses (cuisine, bricolage, balade)</b>
Samedi	matin : <b>2x/mois jeu d'adresse et 2x/mois jeu de langage</b>

Et surtout, activités de la vie quotidienne selon les habitudes de chacun (cuisine, vaisselle, ménage, jardinage, tricot, bricolage, lecture, couture, dessin, papotage, ...)



## Notre philosophie : Senior Montessori

« Senior Montessori » propose une technique d'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs, basée sur la méthode « Maria Montessori » déjà utilisée dans le monde scolaire éducatif.

Depuis 2018, La Passerinette a choisi de se former à cette méthode. A terme, l'ensemble du personnel aura suivi les formations.

Les valeurs fondatrices de cette approche correspondent à celles sur lesquelles s'est construit notre projet de vie institutionnel.

« Nous sommes capables de noter tous les détails d'une maladie et pourtant, dans le même temps, nous ne prenons plus en compte les merveilles de la santé. »  
Maria Montessori

Comme dans l'éducation des enfants, pratiquer l'approche Montessori pour accompagner une personne fragilisée par sa maladie requiert un temps d'observation pour mieux la rencontrer et découvrir sa personnalité, ses goûts, et ses habitudes de vie, en faisant abstraction des symptômes liés à sa pathologie.

Cette forme d'accompagnement invite à poser un regard différent sur la personne malade en ne la confondant pas avec les troubles qu'elle présente.

Avec ce nouveau regard, le personnel de la Passerinette va s'intéresser de près à l'environnement des habitants, en cherchant à ajuster celui-ci à leurs besoins plutôt qu'en visant l'inverse.

Ce mode d'action va avoir pour objectifs de permettre aux personnes d'interagir positivement dans un milieu adapté et de réinvestir un rôle social dans leur communauté en s'engageant dans des activités correspondant à leurs possibles.

Ce faisant, elles pourront retrouver un sentiment de dignité et d'autonomie dans un cadre respectueux et bienveillant.

En ce sens, la méthode Montessori peut être vue comme une véritable révolution positive dans l'accompagnement, car elle remet en question les représentations limitantes portées sur les personnes fragilisées en ouvrant les portes de nouveaux possibles.

Nous sommes conscients que prendre son temps pour « aider à faire seul » est la clé pour en « gagner », car cela permet à la personne de gagner en autonomie et de restaurer son sentiment de dignité en étant moins dépendante.

De plus, pour les accompagnants, être témoins de changements favorables grâce à l'adoption d'une relation d'aide différente redonne du sens à leurs actions tout en renforçant positivement leur créativité.

Plus qu'une méthode, les travaux de Maria Montessori nous proposent une philosophie de vie, une culture relationnelle faite de postures d'altérité et d'empathie pour jusqu'à la mort accompagner la vie.